

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

Table des matières

Rapports sur les états financiers consolidés

Rapport des vérificateurs 2

États financiers consolidés

Bilan 3

État des résultats 4

État de l'évolution des soldes de fonds 5

État des flux de trésorerie 6

Notes afférentes aux états financiers consolidés 7

Cédule détaillée du bilan par fonds 17

Cédule détaillée des résultats par fonds 18

Cédule détaillée des résultats du fonds d'opération générale 19

Rapport des vérificateurs

L'Assemblée législative du Manitoba
Le Bureau des gouverneurs
Collège de Saint-Boniface

Nous avons vérifié le bilan consolidé du **Collège de Saint-Boniface** au 31 mars 2004 et l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du **Collège de Saint-Boniface**. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du **Collège de Saint-Boniface** au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
le 28 mai 2004

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Bilan

Au 31 mars	2004	2003
	000 \$	000 \$
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 3)	20 635	19 378
Comptes à recevoir et autres actifs	1 982	1 863
	22 617	21 241
Immobilisations (note 4)	10 065	9 839
	32 682	31 080
 Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Comptes à payer et frais courus	3 409	2 655
Revenus reportés	451	372
Contributions reportées (note 5)	480	1 721
	4 340	4 748
Soldes de fonds		
Non grevés d'affectations	1 482	1 439
Affectations d'origine interne (note 11)	9 618	9 070
Investis en immobilisations	10 065	9 839
Fonds de dotation	7 177	5 984
	28 342	26 332
	32 682	31 080

Approuvé par le Bureau des gouverneurs du Collège de Saint-Boniface le 1 juin 2004.

_____ Président

_____ Rectrice

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2004	2003
	000 \$	000 \$
Revenus		
Subventions - fédéral	3 524	5 245
Subventions - provincial	9 277	10 135
Droits de scolarité	3 018	2 563
Dons	1 186	772
Intérêts	1 008	937
Autres revenus	1 905	1 315
	<u>19 918</u>	<u>20 967</u>
Dépenses		
Salaires	10 854	10 349
Avantages sociaux	1 344	1 288
Matériel et autres	3 901	3 461
Services publics	276	286
Bourses et prix	457	449
Amortissement des immobilisations	883	808
Déplacements et conférences	193	210
	<u>17 908</u>	<u>16 851</u>
Excédent des revenus sur dépenses avant éléments extraordinaires	2 010	4 116
Éléments extraordinaires (note 10)	<u>-</u>	<u>939</u>
Excédent des revenus sur dépenses	<u>2 010</u>	<u>5 055</u>

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

	Non grevés d'affectations 000 \$	Affectations d'origine interne 000 \$	Investis en immobilisations 000 \$	Fonds de dotation 000 \$	2004 000 \$	2003 000 \$
Solde , au début de l'exercice	1 439	9 070	9 839	5 984	26 332	21 277
Excédent des revenus sur dépenses	1 540	-	(723)	1 193	2 010	5 055
Allocation au fonds d'affectation d'origine interne (note 11)						
Revenus – intérêts	(181)	181	-	-	-	-
Projets	(370)	370	-	-	-	-
	(551)	551	-	-	-	-
Retraits d'affectations d'origine interne (note 11)	3	(3)	-	-	-	-
Virements						
Achat d'immobilisations	(949)	-	949	-	-	-
Changement net de l'exercice	43	548	226	1 193	2 010	5 055
Solde , à la fin de l'exercice	1 482	9 618	10 065	7 177	28 342	26 332

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2004	2003
	000 \$	000 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur dépenses	2 010	5 055
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	883	808
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes à recevoir et autres actifs	(119)	162
Comptes à payer et frais courus	754	152
Revenus reportés	79	(285)
Contributions reportées	(1 241)	(1 231)
	<u>2 366</u>	<u>4 661</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	<u>(1 109)</u>	<u>(3 905)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>-</u>	<u>-</u>
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	1 257	756
Espèces et quasi-espèces, au début de l'exercice	<u>19 378</u>	<u>18 622</u>
Espèces et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	<u>20 635</u>	<u>19 378</u>

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2004

1. Énoncé de mission du Collège de Saint-Boniface (CSB)

Le CSB est un établissement d'enseignement postsecondaire qui est administré conformément à la Loi constituant en corporation le Collège de Saint-Boniface, dont les dispositions ont remplacé celles de l'Acte pour incorporer le Collège de Saint-Boniface, originalement adopté en 1871. Le CSB étant affilié à l'Université du Manitoba, les certificats et diplômes qu'il délivre sont délivrés aux noms des deux établissements.

Le rôle principal du CSB est de fournir, en français, un enseignement et une formation postsecondaires qui couvrent les sphères intellectuelle, culturelle, sociale et physique du développement humain, notamment en sciences humaines, en sciences pures et en sciences sociales. Ses objectifs sont les suivants :

- a) promouvoir l'enseignement supérieur au sein de la population des étudiants francophones;
- b) promouvoir la culture française en procurant un milieu francophone faisant partie intégrante de la communauté francophone;
- c) fournir un leadership à la communauté francophone d'aujourd'hui et de demain, en poursuivant une tradition centenaire de contribution à la culture et à l'enseignement au Canada;
- d) promouvoir le fait français en tant qu'élément de base d'un Canada qui reconnaît une forme de partenariat égalitaire entre les deux nations fondatrices;
- e) offrir la possibilité aux étudiants des universités anglophones et des écoles secondaires d'immersion qui maîtrisent suffisamment la langue française de poursuivre leurs études dans un milieu francophone.

Le CSB est un organisme de bienfaisance enregistré, et bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Sommaire des principales politiques comptables et méthodes de présentation utilisées

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le CSB a adopté la méthode de comptabilité par fonds, et a comptabilisé les apports selon la méthode de comptabilité par fonds affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses y relatives sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les dotations, ainsi que les apports destinés à l'acquisition et au développement d'immobilisations, sont comptabilisés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

L'Oeuvre des Bourses du Collège de Saint-Boniface, un fonds de dotation administré par le CSB, a été consolidé avec les états financiers du CSB.

Il existe trois fonds principaux au CSB : le Fonds d'opération générale, le Fonds de dotation et le Fonds des immobilisations.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2004

Le Fonds d'opération générale couvre la prestation des programmes et les activités administratives. Il est constitué des ressources non affectées et des subventions de fonctionnement affectées. Il s'étend notamment aux opérations et activités suivantes :

- Secteur universitaire;
- École technique et professionnelle;
- Éducation permanente;
- Institut Joseph-Dubuc;
- Centre d'études franco-canadiennes de l'ouest;
- Fonds administratif; qui comprend des projets spéciaux et certaines opérations administratives, soit les activités relatives à l'informatique et au centre multimédia;
- Les apports affectés à la recherche ainsi qu'à des fins particuliers autres que l'acquisition et le développement d'immobilisations;
- Les affectations d'origine interne.

Le Fonds de dotation est constitué apports destinés par exemple aux bourses et prix pour les étudiants. Les revenus d'intérêt générés par ces ressources qui sont intégrés à l'actif du Fonds d'opération générale, sont comptabilisés dans le Fonds de dotation.

Immobilisations

Les immobilisations acquises par le CSB sont comptabilisées au coût, alors que celles qui sont reçues en dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande à la date du don. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, laquelle est établie comme suit :

Immeubles et améliorations	60 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique et logiciels	5 ans

Les acquisitions relatives à la bibliothèque (livres, périodiques, vidéocassettes, audiocassettes, etc.) sont cataloguées et imputées à l'exercice au cours duquel ces acquisitions ont lieu. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont ni comptabilisés à titre d'immobilisations ni amortis. Si les acquisitions relatives à la bibliothèque étaient comptabilisées à titre d'immobilisations et amorties sur une période de dix ans, on estime que leur coût devrait être comptabilisé à environ 3 000 000 \$, et que le solde non amorti serait d'environ 400 000 \$. Une évaluation du coût des collections n'est pas disponible.

Le CSB reçoit quelquefois des dons en nature, mais leur valeur n'est ni comptabilisée à titre de donation, ni comptabilisée et amortie à titre d'immobilisation. La valeur des dons reçus en nature au cours des deux derniers exercices a été jugée négligeable, et la valeur de ceux qui ont été reçus antérieurement n'a pas été jugée significative non plus.

L'amortissement est comptabilisé dans le Fonds des immobilisations.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2004

Inventaires

Les achats de fournitures sont imputés à l'exercice au cours duquel ces achats ont lieu, et la valeur des inventaires à la fin de l'exercice n'est pas comptabilisée car elle est jugée négligeable. Le CSB n'exploite pas de librairie, et ses services alimentaires sont donnés à contrat au secteur privé.

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur au marché.

Constatation des revenus

Les apports affectés au fonctionnement général sont comptabilisés dans le Fonds d'opération générale, à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus soit du Fonds de dotation, soit du Fonds d'immobilisations, selon le cas.

Les apports non affectés sont comptabilisés dans le Fonds d'opération générale à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus.

Les apports destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de dotation. Quant aux revenus de placement générés par les ressources du Fonds de dotation, peu importe que celles-ci aient été affectées ou non, ils sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de dotation. Puisque les apports au Fonds de dotation sont destinés à l'attribution de bourses et prix aux étudiants et puisque les revenus de placement qu'il génère y sont directement reliés, alors le Fonds de dotation est considéré comme étant totalement constitué d'affectations d'origine externe et ne peut être utilisé à aucune autre fin que pour des bourses aux étudiants.

Tous les autres revenus de placement qui ne sont pas générés par les ressources du Fonds de dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds d'opération générale.

Fonds grevés d'affectations d'origine interne

Le Bureau des gouverneurs a établi des provisions pour divers besoins, situations et événements connus et imprévus. Ces provisions résultent de transferts de fonds non affectés du Fonds d'opération générale.

Chaque année, le Bureau décide de majorer ces provisions ou d'y effectuer des retraits. Une politique du Bureau régit la procédure relative à l'établissement, la majoration et la suppression de telles provisions et aux retraits qui en sont faits.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2004

Main-d'œuvre bénévole

Des bénévoles consacrent chaque année des centaines d'heures à collaborer aux programmes et activités du CSB. Les états financiers n'en rendent pas compte car malgré la valeur considérable de ce travail bénévole, il est très difficile d'en établir la juste valeur marchande.

3. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces sont représentées par :

	2004	2003
	000 \$	000 \$
Encaisse (découvert)	(65)	297
Placements à court terme *	20 700	19 081
	20 635	19 378

* Composé de reçus de dépôt, de bons du trésor, des coupons et d'obligations d'état.

Au 31 mars 2004, la juste valeur marchande des placements à court terme était de 21 220 000 \$ (19 318 000 \$ au 31 mars 2003).

4. Immobilisations

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Immeubles et améliorations	13 963	6 859	7 104	7 107
Équipement et ameublements	3 336	1 528	1 808	1 645
Information technologie, équipement informatique	6 674	5 521	1 153	1 087
	23 973	13 908	10 065	9 839

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2004

5. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées des apports qui ont été reçus aux fins de projets et activités particuliers, et des affectations d'origine externe qui n'ont pas encore été dépensées. Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportées :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
	000 \$	000 \$
Solde, début de l'exercice	<u>1 721</u>	<u>2 952</u>
Apports reçus	586	766
Virements au revenu	<u>(1 827)</u>	<u>(1 997)</u>
Changement net de l'exercice	<u>(1 241)</u>	<u>(1 231)</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>480</u>	<u>1 721</u>

6. Obligations relatives aux avantages sociaux et au régime de pension des employés

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, hormis le régime de pension, se rapportent à l'assurance vie et invalidité et à l'assurance médicale et dentaire des employés. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées conjointement par le CSB et ses employés. Le CSB administre en outre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont il assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et d'étude du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris. Le CSB comptabilise les congés annuels à venir de tous les membres de son personnel, ainsi que les congés administratifs.

Le régime de pension du CSB est un régime à cotisations déterminées, et les cotisations patronales qu'il y verse constituent sa seule obligation car il n'encourt aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du régime.

Le Bureau des gouverneurs entend étudier la possibilité de modifier le régime de retraite afin de prévoir une rente annuelle minimale fondée sur le nombre d'années de service et les gains antérieurs des employés participants.

En prévision d'une telle modification, le Bureau a mis en réserve une somme 1 100 000 \$ en tant qu'affectation d'origine interne, sous réserve des résultats de l'analyse de faisabilité qui sera entreprise. Aucune évaluation n'a été faite en vue de déterminer si cette somme sera suffisante pour la mise en œuvre de la modification ainsi projetée.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2004

7. Instruments financiers

Les instruments financiers du CSB comprennent les espèces et quasi-espèces, les comptes à recevoir, les comptes à payer et les frais courus. À moins d'indication contraire, la direction du CSB est d'avis qu'il n'est pas exposé à des risques d'intérêts, de change ou de crédit importants provenant de ces états financiers. Le CSB n'a fait l'acquisition d'aucun produit financier dérivé, que ce soit à titre d'instruments de couverture des risques de change ou de taux d'intérêt ou pour gérer les positions de change.

8. Engagements

Le CSB est locataire de pièces d'équipement inhérentes à ses activités. Les dates d'expiration des contrats de location visés s'échelonnent sur les cinq prochains exercices financiers. Les loyers ainsi exigibles s'élèvent à moins de 100 000 \$ par année.

9. Taxes foncières

Les taxes foncières s'élevaient à 277 546 \$ (2003-2004), comparativement à 342 253 \$ (2002-2003). En 2001, le gouvernement manitobain avait annoncé l'élimination progressive, sur une période de cinq ans, des taxes foncières imputables aux universités; les subventions provinciales n'ont subi aucune réduction.

10. Éléments extraordinaires

Au cours de l'exercice financier antérieur le Fonds d'opération générale a connu une hausse extraordinaire de 939 000 \$

Cette hausse découle surtout de l'issue d'un appel qu'a interjeté le CSB d'un avis de cotisation de taxes foncières relatif à des exercices financiers antérieurs, qui a conduit à une réévaluation, à de nouveaux calculs et à de nouveaux avis de cotisation pour trois exercices financiers, pour un montant total de 834 000 \$.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2004

11. Soldes des fonds à affectations d'origine interne

	Début de l'exercice	Opérations majorations	Retraits	Fin de l'exercice
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Fonds de développement				
Recherche et bibliothèque	300	6	-	306
Bourses et prix	2 000	40	-	2 040
Soutien aux langues française et anglaise	500	10	-	510
Jumelage de dons	500	10	-	510
Immobilisations (sauf immeubles)	310	6	-	316
	3 610	72	-	3 682

	Début de l'exercice	Opérations majorations	Retraits	Fin de l'exercice
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Affectations particulières / Projets en cours				
Recrutement et marketing	60	1	-	61
Réorganisation administrative	100	2	-	102
Réparation et remplacement d'équipement	300	306	3	603
Frais juridiques imprévus	500	10	-	510
Privilèges contractuels des employés	300	6	-	306
	1 260	325	3	1 582

	Début de l'exercice	Opérations majorations	Retraits	Fin de l'exercice
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Affectations particulières / Projets à venir				
Encadrement de la clientèle étudiante	-	70	-	70
Modification du régime de pension	1 100	22	-	1 122
Résidence pour étudiants	1 000	20	-	1 020
Jumelage de dons	500	10	-	510
Sécurité informatique	100	2	-	102
Financement transitionnel des programmes	1 500	30	-	1 530
	4 200	154	-	4 354
Fonds grevés d'affectations d'origine interne	9 070	551	3	9 618

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2004

Selon la politique en vigueur pour l'année 2003-2004, les Fonds de développement grevés d'affectations d'origine interne portent l'intérêt au taux annuel de 2 %. Cette mesure vise à protéger les soldes contre les effets de l'inflation.

Les fonds d'affectations particulières, projets en cours sont destinés à combler la différence entre le montant des dépenses requises et le montant qui avait été budgété à cet égard, sous réserve de l'approbation du Bureau des gouverneurs. Les fonds d'affectation particulières, projets à venir sont destinés : a) à supporter les coûts de projets importants à venir jusqu'à ce que le financement manquant sera disponible et que les plans seront terminés (résidence pour étudiants et sécurité informatique); b) à mettre en œuvre des projets déjà prévus (importante campagne de financement – jumelage de dons, et modification du régime de pension); et c) à remédier à la diminution éventuelle et imprévue des subventions de soutien aux programmes scolaires (Financement transitionnel des programmes).

Voici la description sommaire de chacun des fonds grevés d'affectations d'origine interne :

Fonds de développement – Recherche et bibliothèque : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance du montant annuellement budgété pour les acquisitions d'ouvrages, lorsque surviennent des occasions ou des besoins exceptionnels.

Fonds de développement – Bourses et prix : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement budgété pour l'attribution des bourses aux étudiants qui sont issues des affectations d'origine externe du Fonds de dotation et des subventions et dons annuels.

Fonds de développement – Soutien aux langues française et anglaise : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance du montant annuellement budgété pour les services de soutien visant à améliorer la maîtrise des langues française et anglaise chez les étudiants du CSB.

Fonds de développement – Jumelage de dons : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance du montant annuellement budgété au soutien des collectes de fonds annuelles, lorsque surviennent des occasions exceptionnelles.

Fonds de développement – Immobilisations (sauf immeubles) : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance des montants annuellement budgétés pour les acquisitions technologiques, académiques et administratives, afin de permettre au CSB de saisir des occasions exceptionnelles et de combler des besoins imprévus. Tout retrait est remboursé dans les deux ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet en cours – Recrutement et marketing : on peut y faire des retraits en vue de mieux pouvoir saisir les occasions imprévues de recruter des étudiants et du personnel enseignant, et en vue de favoriser la réussite des initiatives de marketing. Tout retrait est remboursé dans les deux ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2004

Affectation particulière, Projet en cours – Réorganisation administrative : sur la recommandation du Vérificateur général, le CSB augmentera l'effectif de son personnel administratif. Les détenteurs de ces nouveaux postes auront besoin de bureaux, d'ameublement et d'équipement. Or c'est ce fonds qui, à cette fin, suppléera à l'insuffisance du montant annuellement budgété pour les acquisitions d'immobilisations de moindre importance. Ce fonds sera supprimé lorsqu'il sera épuisé.

Affectation particulière, Projet en cours – Réparation et remplacement d'équipement : on peut y faire des retraits en vue de supporter le coût des réparations et remplacements d'équipement imprévus. Tout retrait est remboursé dans les deux ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet en cours – Frais juridiques imprévus : ce fonds est destiné à supporter le coût des frais juridiques découlant d'événements imprévus. Tout retrait est remboursé dans les cinq ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet en cours – Privilèges contractuels des employés : en vertu de la convention collective, les membres du personnel enseignant peuvent prendre des congés sabbatiques et d'étude, et des prévisions budgétaires sont établies chaque année en vue d'en supporter le coût pendant l'exercice financier suivant. Ce fonds est destiné à supporter les frais imprévus et connexes qui peuvent découler des différences d'échelonnement et de tout autre facteur. Tout retrait est remboursé dans les trois ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet à venir – Encadrement de la clientèle étudiante : ce fonds est destiné à répondre aux besoins particuliers de la clientèle étudiante très diverse de l'École technique et professionnelle.

Affectation particulière, Projet à venir – Modification du régime de pension : ce fonds est destiné à favoriser la modification du régime de pension actuel, de sorte que les employés participants puissent choisir de toucher une rente. Une analyse de faisabilité sera menée à cet égard. Si la modification est mise en œuvre, il se peut que le solde de ce fonds soit insuffisant et qu'il soit nécessaire d'y effectuer un autre transfert d'actifs nets non affectés. Quels que soient les résultats de l'analyse de faisabilité, le Bureau des gouverneurs n'est nullement tenu d'apporter une telle modification au régime de pension.

Affectation particulière, Projet à venir – Résidence pour étudiants : le CSB a l'intention d'établir une nouvelle résidence pour les étudiants. Il n'offre actuellement le gîte qu'à 5 % de ses étudiants, ce qui est nettement insuffisant pour un établissement d'enseignement dont la clientèle compte la plus grande proportion d'étudiants étrangers parmi les universités manitobaines. En général, lorsqu'un projet d'immobilisations est financé par le gouvernement provincial, l'établissement visé doit également assumer une part du financement.

Affectation particulière, Projet à venir – Jumelage de dons : le CSB a l'intention de mettre éventuellement sur pied une importante campagne de financement, et ce fonds vise à rendre ce projet financièrement possible.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2004

Affectation particulière, Projet à venir – Sécurité informatique : le CSB a l'intention d'améliorer ses fonctions et procédures de sécurité informatique, et ce fonds permet d'étudier en détail les exigences applicables et les diverses possibilités offertes.

Affectation particulière, Projet à venir – Financement transitionnel des programmes : les coûts associés aux programmes sont souvent, par leur nature même, des charges fixes. Or il serait impossible de contrebalancer rapidement une réduction du financement par une réduction équivalente des dépenses. Ce fonds assure au CSB une sécurité financière en lui permettant d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation à long terme dont le financement n'est assuré qu'à court terme et de façon renouvelable.

12. Estimation des montants

Pour dresser les états financiers, la direction recourt à des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants qui y sont consignés, qu'il s'agisse des montants d'actif et de passif à la date des états financiers, ou des montants des revenus et des dépenses pour l'exercice financier concerné. Il est possible que les résultats financiers réels diffèrent des montants ainsi estimés.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Cédule détaillée du bilan par fonds

Au 31 mars 2004

	Opération générale 000 \$	Immobilisations 000 \$	Dotation 000 \$	2004 000 \$	2003 000 \$
Actif					
Actif à court terme					
Espèces et quasi-espèces (note 3)	19 843	-	792	20 635	19 378
Comptes à recevoir et autres actifs	1 841	-	141	1 982	1 863
	<u>21 684</u>	-	933	<u>22 617</u>	<u>21 241</u>
Immobilisations (note 4)	-	10 065	-	10 065	9 839
Inter-fonds	<u>(6 259)</u>	-	6 259	-	-
	<u>15 425</u>	<u>10 065</u>	<u>7 192</u>	<u>32 682</u>	<u>31 080</u>

Passif et soldes de fonds

Passif à court terme

Comptes à payer et frais courus	3 394	-	15	3 409	2 655
Revenus reportés	451	-	-	451	372
Contributions reportées (note 5)	480	-	-	480	1 721
	<u>4 325</u>	-	15	<u>4 340</u>	<u>4 748</u>

Soldes de fonds

Non grevés d'affectations	1 482	-	-	1 482	1 439
Affectations d'origine interne (note 11)	9 618	-	-	9 618	9 070
Investis en immobilisations	-	10 065	-	10 065	9 839
Fonds de dotation	-	-	7 177	7 177	5 984
	<u>11 100</u>	<u>10 065</u>	<u>7 177</u>	<u>28 342</u>	<u>26 332</u>
	<u>15 425</u>	<u>10 065</u>	<u>7 192</u>	<u>32 682</u>	<u>31 080</u>

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Cédule détaillée des résultats par fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

	Opération générale	Immobilisations	Dotation	2004	2003
	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$	000 \$
Revenus					
Subventions - fédéral	3 524	-	-	3 524	5 245
Subventions - provincial	9 117	160	-	9 277	10 135
Droits de scolarité	3 018	-	-	3 018	2 563
Dons	-	-	1 186	1 186	772
Intérêts	715	-	293	1 008	937
Autres revenus	1 811	-	94	1 905	1 315
	<u>18 185</u>	<u>160</u>	<u>1 573</u>	<u>19 918</u>	<u>20 967</u>
Dépenses					
Salaires	10 809	-	45	10 854	10 349
Avantages sociaux	1 340	-	4	1 344	1 288
Matériel et autres	3 735	-	166	3 901	3 461
Services publics	276	-	-	276	286
Bourses et prix	293	-	164	457	449
Déplacements et conférences	192	-	1	193	210
Amortissement des immobilisations	-	883	-	883	808
	<u>16 645</u>	<u>883</u>	<u>380</u>	<u>17 908</u>	<u>16 851</u>
Excédent des revenus sur dépenses avant éléments extraordinaires	1 540	(723)	1 193	2 010	4 116
Éléments extraordinaires (Note 10)	-	-	-	-	939
Excédent des revenus sur dépenses	<u>1 540</u>	<u>(723)</u>	<u>1 193</u>	<u>2 010</u>	<u>5 055</u>

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Cédule détaillée des résultats du fonds d'opération générale

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2004

	Universitaire 000 \$	École technique et professionnelle 000 \$	Éducation permanente 000 \$	Fonds administratif 000 \$	Institut Joseph- Dubuc 000 \$	Centre de recherche 000 \$	Centre d'études franco- canadiennes de l'ouest 000 \$	2004 000 \$	2003 000 \$
Revenus									
Subventions - fédéral	234	783	180	2 102	217	8	-	3 524	3 450
Subventions - provincial	6 445	1 812	115	744	-	1	-	9 117	8 965
Droits de scolarité	2 046	295	521	156	-	-	-	3 018	2 563
Intérêts	-	10	-	705	-	-	-	715	730
Autres revenus	108	7	470	956	222	47	1	1 811	1 185
	<u>8 833</u>	<u>2 907</u>	<u>1 286</u>	<u>4 663</u>	<u>439</u>	<u>56</u>	<u>1</u>	<u>18 185</u>	<u>16 893</u>
Dépenses									
Salaires	6 147	1 889	807	1 603	326	37	-	10 809	10 299
Avantages sociaux	758	211	100	250	14	7	-	1 340	1 284
Matériel et autres	1 291	433	356	1 612	22	20	1	3 735	3 356
Services publics	172	39	10	35	20	-	-	276	286
Bourses et prix	5	1	-	287	-	-	-	293	271
Déplacements et conférences	69	18	6	67	31	1	-	192	208
	<u>8 442</u>	<u>2 591</u>	<u>1 279</u>	<u>3 854</u>	<u>413</u>	<u>65</u>	<u>1</u>	<u>16 645</u>	<u>15 704</u>
Excédent des revenus sur dépenses avant éléments extraordinaires	391	316	7	809	26	(9)	-	1 540	1 189
Éléments extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	939
Excédent des revenus sur dépenses	391	316	7	809	26	(9)	-	1 540	2 128